



**COMITE DE DIRECTION**  
**PREAVIS N° 233/2022**  
**Relatif aux comptes 2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons ci-après le résultat des comptes 2021, contrôlés par la Fiduciaire Heller S.A. et sans remarques formulées.

L'exercice 2021 n'a pas connu de changement significatif par rapport à 2020, la présentation des comptes est donc similaire. Les quelques exceptions sont détaillées dans les commentaires qui suivent.

Les comptes 2021 sont divisés en quatre parties :

- Frais administratifs
- Exploitation de la STEP (but principal)
- Exploitation eau potable (1<sup>er</sup> but optionnel)
- Exploitation réseau des collecteurs (2<sup>ème</sup> but optionnel)

## **FRAIS ADMINISTRATIFS**

Les frais administratifs des SITSE sont regroupés dans ce poste. Ils sont ensuite ventilés par imputation interne dans les comptes 465 (35%) – 467 (30%) – 810 (35%).

Les comptes présentent des charges de CHF 700'659.98 pour un budget de CHF 779'500.-.

Ci-dessous des commentaires sur les principales variations :

- 462.3001** Dépassement expliqué principalement par des indemnités plus élevées que prévu pour la commission des recours.
- 462.3002** Variation expliquée par le changement de législature.
- 462.3090** Le dépassement par rapport au budget, s'explique principalement par des frais inhérents au changement de législature, notamment la journée porte ouverte de la STEP pour le nouveau conseil intercommunal, ainsi que par une charge concernant 2020 qui a été détectée et comptabilisée en 2021 pour environ CHF 2'000.-.
- 462.3180** Une partie des travaux prévus n'ont pas été entrepris en 2021.
- 462.3193** Dans la mesure du possible, les charges de cotisations ont été directement imputées aux buts concernés, alors que le budget présente un montant global dans le compte **462.3193**. Nous retrouvons des cotisations réparties dans les comptes **465.3193** et **810.3193**.

## **EXPLOITATION DE LA STEP (but principal)**

Les charges se montent à CHF 4'514'709.12, y compris une attribution fonds de réserve divers STEP de CHF 183'107.70. Le budget des charges s'élevait à CHF 4'475'825.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 4'514'709.12.- pour un budget de CHF 4'462'250.-.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

**465.3132** Le dépassement s'explique essentiellement pour deux raisons :

- 1) Hausse du prix des produits de traitement.
- 2) Augmentation des quantités de floculent utilisées pour obtenir une boue de meilleure qualité, cette dernière ayant un impact sur son coût de transport (**465.3189.1**).

En comparaison avec les chiffres 2020, on constate un transfert de charge d'environ CHF 40'000.- des frais de transport et incinération des boues (**465.3189.1**) vers les charges de traitement de ces dernières (**465.3132**). En prenant en compte l'augmentation du prix des produits de traitement et les variations de volumes, la nouvelle pratique apparaît légèrement plus rentable. Les SITSE continuent à chercher des pistes d'optimisation.

**465.3182** Frais non prévus liés au remplacement d'un téléphone et à la transmission sécurisée de l'alarme incendie.

**465.3185** Dépassement lié à la facturation en retard d'un bureau d'ingénieur pour des prestations anciennes de plusieurs années.

**465.3186** La prime d'assurance responsabilité civile des SITSE a fortement augmenté, suite à la dénonciation du contrat par le précédent assureur. La prime annuelle est passée d'environ CHF 60'000.- à environ CHF 100'000.-. Suite à ce changement, il a été décidé d'affiner la répartition de cette charge entre les trois buts, sur la base des risques encourus et de l'historique des sinistres. La répartition finale est de 10% pour l'exploitation STEP, 15% pour l'exploitation du réseau des collecteurs et 75% pour l'exploitation du réseau d'eau.

**465.3189** Besoins de curage et d'interventions supérieurs aux attentes. Curage complémentaire de la STAP de Commugny, lors du changement des pompes en septembre pour un montant de CHF 3'626.-.

**465.3189.1** Voir commentaires sous compte **465.3132**.

**465.3311** Diminution expliquée par l'amortissement complémentaire en 2020 sur les pompes de la station de pompage de Commugny qui ont été remplacées prématurément.

**465.3900** Participation de 35% des frais administratifs.

**465.4901** Imputation interne d'employés STEP travaillant également pour l'exploitation des collecteurs.

**465.4905** Ce poste intègre deux imputations internes :

- 1) Comme l'année précédente, le traitement par la STEP des eaux usées produites par l'exploitation de l'eau potable, pour CHF 58'691.71. On retrouve une charge correspondante dans le compte **810.3905**.
- 2) Nouvelle imputation interne prévue au budget. L'état du réseau des collecteurs influence le degré d'usure des installations de la STEP et de son réseau de pompage. La surcharge annuelle 2021 a été calculée sur la base des volumes d'eaux parasites et chiffrée à CHF 93'165.-. Sur ce montant, CHF 78'722.- sont imputés au compte **465.4905** (se retrouvent en **462.2905**) et CHF 14'443.- ont été facturés aux communes de Crans et de La Rippe qui gèrent leurs propres réseaux de collecteurs. Cette facturation est comptabilisée dans le compte **465.4342**.

**465.4909** Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation des collecteurs et de l'eau potable.

## **EXPLOITATION RESEAU DES COLLECTEURS (2<sup>ème</sup> but optionnel)**

Les charges sont de CHF 1'364'433.77, y compris CHF 133'115.92 d'attribution sur le fonds de réserve travaux futurs collecteurs. Les charges budgétées s'élevaient à CHF 1'387'700.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 1'364'433.77.- pour un budget de CHF 1'198'791.98.-.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 467.3098** Les formations prévues n'ont pas eu lieu.
- 467.3220** Comme en 2020, aucun emprunt n'est directement attribué à l'exploitation des collecteurs. Le compte **467.3909** indique les intérêts imputés en interne.
- 467.3310** Au 31.12.2021, les investissements finalisés (préavis bouclés) étaient inférieurs aux estimations faites lors de la préparation du budget, ce qui se traduit par des amortissements inférieurs au budget.
- 467.3900** Participation de 30% des frais administratifs.
- 467.3901** Imputation interne d'employés STEP travaillant également pour l'exploitation des collecteurs.
- 467.3905** Voir explications pour le compte **465.4905**.
- 467.3909** Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation des collecteurs.
- 467.4806** Prélèvements essentiellement liés à des notes de crédit émises sur des factures de taxes d'introduction.

## **EXPLOITATION EAU POTABLE (1<sup>er</sup> but optionnel)**

Les charges sont de CHF 3'471'559.13, y compris une « attribution sur le fonds de réserve pour travaux futurs et divers de CHF 726'557.57. Les charges budgétées s'élevaient à CHF 3'253'625.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 3'471'559.13, pour un budget de CHF 3'381'000.-.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 810.3110** Les achats de compteurs sont inférieurs au budget. Ils sont remplacés en cas de défaillance et non de manière préventive, ce qui explique une certaine variabilité de ce poste.
- 810.3121** Plus d'achat d'eau à la commune de la Rippe. Variable, selon les besoins.
- 810.3122** En raison des conditions météorologiques, et d'une utilisation des sources plus importante que prévue, les volumes de pompages se sont révélés significativement inférieurs au budget.
- 810.3146** Peu de nécessité d'entretien détecté sur les bornes hydrantes.
- 810.3182** Dépassement expliqué par des honoraires juridiques imprévus en lien avec les taxes d'introduction. Ces honoraires ont été répartis à 50/50 entre l'exploitation des collecteurs et de l'eau potable, les deux buts facturant des taxes d'introduction.
- 810.3186** Voir explications pour le compte **465.3186**.
- 810.3193** Voir explications pour le compte **462.3193**.
- 810.3310** Au 31.12.2021, les investissements finalisés (préavis bouclés) étaient inférieurs aux estimations faites lors de la préparation du budget, ce qui se traduit par des amortissements inférieurs au budget.
- 810.3659** Montant compensé par un prélèvement équivalent sur le fonds de réserve « L'eau bien public » (**810.4805**).
- 810.3900** Participation de 35% des frais administratifs.
- 810.3905** Voir explications pour le compte **465.4905**.
- 810.3909** Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation du réseau d'eau.
- 810.4806** Prélèvements essentiellement liés à des notes de crédit émises sur des factures de taxes d'introduction.

## **Bilan – Actif**

Le total du **bilan** est de CHF 63'809'056.47.

Les **disponibilités** se montent à CHF 5'234'916.91.

Les **débiteurs et comptes courants** sont de CHF 2'635'678.83.

Les **actifs transitoires** sont de CHF 322'758.55.

Le **patrimoine administratif** s'élève à CHF 55'615'702.18 après amortissements.

- CHF 33'748'040.18 concernant la STEP ;
- CHF 18'254'881.73 l'eau potable ;
- CHF 3'612'780.27 les collecteurs.

## **Bilan – Passif**

Le total du **bilan** est de CHF 63'809'056.47.

Les **engagements courants** sont de CHF 520'255.20.

**Dettes à long terme :** Le total s'élève à CHF 52'800'000.-

- Pour la STEP CHF 40'000'000.-, en diminution de CHF 2'000'000.- par rapport à l'année précédente.
- Pour l'eau potable CHF 12'800'000.- en diminution de CHF 2'100'000.- par rapport à l'année précédente.

Les **passifs transitoires** sont de CHF 815'851.99.

Le **fonds de réserve pour travaux futurs eau** de CHF 2'280'267.75 n'a pas évolué.

Le **fonds de réserve divers eau** est de CHF 4'576'760.85 en augmentation de CHF 726'557.57.

Le **fonds de réserve « L'eau bien public »** est de CHF 46'089.- en diminution de CHF 14'711.-.

Le **fonds de réserve travaux futurs collecteurs** est de CHF 1'985'504.35 en augmentation de CHF 133'115.92.

Le **fonds de réserve divers STEP** est de CHF 643'517.22 en augmentation de CHF 183'107.70.

Le **fonds de réserve débiteurs douteux eau** est de CHF 133'960.- en diminution de CHF 55'560.78.

**Le fonds de réserve débiteurs douteux collecteurs** est de CHF 6'850.11 en diminution de CHF 76'882.03.

\*\*\*\*\*

En conclusion de son préavis, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil Intercommunal des SITSE**

**Vu** le préavis du Comité de direction N° 233/2022, relatif aux comptes 2021 ;

**Ouï** le rapport de la Commission de Gestion ;

**Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide**

- 1. D'approuver les comptes 2021 tels que présentés.**
- 2. De donner décharge de sa gestion au Comité de Direction.**

Founex, le 10 mai 2022

Au nom du Comité de direction

le Président :  
Claude Hilfiker

le Secrétaire :  
S. Bruegelmans

